

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

O B J E T :

66084

Avance remboursable  
à l'Office du Tourisme

SEANCE DU 31 MAI 1966 à 21 H.

Le trente et un mai mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 26 MAI 1966 .

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET NAULIN, BETOUS, POUGET, VULTAGGIO, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU,

Représentés : M. DOMEQ par M. MATRAS  
M. MOUCHOT par M. TETARD .

Président : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire

Secrétaire : M. le Dr. BETOUS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. le Dr. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROUVE

La Commission des Finances du 23 mai 1966 a examiné la demande du Président de l'Office du Tourisme en vue d'obtenir une avance de trésorerie sur la subvention qui doit lui être accordée pour le Festival d'Art Contemporain, par prélèvement sur les jeux des Casinos.

A ce titre, l'Office du Tourisme devrait obtenir, au début de l'année 1967, une aide des Casinos, d'au moins 50 000 F, venant en atténuation du déficit de cette manifestation.

La Commission des Finances a accepté que soit proposé au Conseil Municipal une avance remboursable de 40 000 F qui serait versée à la Ville avant la fin de l'exercice 1966, à prélever sur la subvention allouée par l'Etat ou à défaut sur la subvention de fonctionnement de l'Office pour l'exercice 1967.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par le Président de l'Office du Tourisme,

Vu la proposition de la Commission des Finances du 23 mai 1966,

DECIDE :

- d'accorder à l'Office du tourisme une avance de trésorerie de 40 000 F (quarante-mille francs) sur la subvention provenant des jeux des Casinos pour le Festival d'art Contemporain 1966.
- dit que cette avance sera remboursée à la Ville, dans la Caisse du Receveur Municipal, avant la clôture de l'exercice 1966, c'est-à-dire avant le 15 février 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le  
Le Sous-Préfet, 5 JUIN 1966

